

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle virtuelle du conseil, sur la plateforme de vidéoconférence Zoom, le mercredi, 10 mars 2021, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Louise Cossette  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Jean Dutil

Madame la conseillère Leigh MacLeod est absente.

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Le Directeur général, Hugo Lépine est présent.

La séance se tient conformément à l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

À 19h35, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

#### **81.03.21      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1** **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**
- 2** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3** **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3** **1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021
- 3** **2** Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 16 février 2021
- 3** **3** Procès-verbal de correction de la résolution 24-01-21 relative à une demande de dérogation mineure
- 4** **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 4** **1** Rapport sur le suivi des dossiers
- 4** **2** Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
- 5** **FINANCES ET ADMINISTRATION**
- 5** **1** Bordereau de dépenses
- 5** **2** État des activités financières
- 5** **3** Ressources humaines
- 5** **4** Règlements et résolutions diverses
- 5** **4** **1** Modification de la résolution 52-02-21 - Date de tenue de référendum - Règlement (603-2020) pourvoyant au financement du prolongement du réseau de distribution d'eau potable Beaulieu et décrétant un emprunt en conséquence
- 6** **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
- 6** **1** Rapport mensuel du directeur
- 6** **2** Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
- 6** **3** Ressources humaines
- 6** **4** Règlements et résolutions diverses
- 6** **4** **1** Avis de motion et dépôt de projet - Règlement SQ-2019-1 modifiant le Règlement SQ-2019 sur la circulation, le stationnement, la paix et l'ordre afin de préciser certaines dispositions
- 7** **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 7** **1** Rapport mensuel du directeur
- 7** **2** Voirie et bâtiments
- 7** **3** Hygiène du milieu
- 7** **4** Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
- 7** **5** Ressources humaines
- 7** **6** Règlements et résolutions diverses
- 7** **6** **1** Contrat - balayage des rues pour 2021 et 2022
- 7** **6** **2** Avis de motion et dépôt de projet - Règlement (618-2021) pourvoyant au financement de travaux de remise à niveau du barrage du Lac Peter et décrétant un emprunt en conséquence
- 8** **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8** **1** Rapport mensuel du Directeur par intérim
- 8** **2** Rapport sur les permis et certificats
- 8** **3** Rapport d'activités de la Société de protection et de contrôle des animaux
- 8** **4** Dérogations mineures et PIA
- 8** **4** **1** Dérogation mineure - 15, rue Newton
- 8** **5** Ressources humaines

## **Municipalité de Morin-Heights**

8	6	Règlements et résolutions diverses
8	6	1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (616-2021) sur les fosses septiques et de rétention et les systèmes privés de traitement des eaux usées
8	6	2 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (615-2021) sur le contrôle des animaux
8	6	3 Contrat – travaux d’entretien des plates-bandes et massifs floraux
8	6	4 Projet de lotissement de 10 lots (rue Doral) Secteur Balmoral
8	6	5 Report- entrée en vigueur – articles 9 et 12 - Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d’urbanisme
9		<b>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
9	1	Rapport mensuel de la directrice
9	2	Loisirs
9	2	1 Entente intermunicipale avec la Municipalité de Piedmont relativement au camp de jour estival
9	3	Culture
9	3	1 Politique sur les services de la bibliothèque
9	4	Réseau plein air
9	5	Événements
9	6	Ressources humaines
9	7	Règlements et résolutions diverses
9	7	1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (617-2021) pourvoyant au financement de travaux de voirie pour l’aménagement de la voie d’accès au lot 3 736 911 et décrétant un emprunt en conséquence
10		<b>CORRESPONDANCE DU MOIS</b>
11		<b>DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS</b>
11	1	Déclaration concernant le respect de la démocratie et la démocratie dans le respect
12		<b>RAPPORT DU MAIRE</b>
13		<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
13	1	Questions et réponses orales
13	2	Questions et réponses écrites
		<b>LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE</b>

### **82.03.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l’assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021;

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **83.03.21 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 16 FÉVRIER 2021**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 16 février 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 16 février 2021 et les recommandations qu'il contient.

### **84.03.21 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 24- 01-21 RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

---

Procès-verbal de correction de la résolution 24-01-21 – Dérogation mineure – Lot 3 735 192, chemin du Village ;

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant de la résolution 24-01-21, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

#### **NATURE DE LA CORRECTION**

L'ajout du texte ci-bas souligné au premier « CONSIDÉRANT » pour se lire comme suit:

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant à permettre la construction d'un nouveau bâtiment commercial pour la propriété située sur le chemin du Village, lot 3 735 192 a été déposée et présentée, malgré la présence d'une bande riveraine qui crée une bande de protection riveraine de 15 mètres et une bande de non construction de 20 mètres et avec une distance avant de 6,5 mètres alors que la marge minimale est de 10 mètres et une distance latérale de 2,4 mètres alors que la marge minimale est de 7,5 mètres;

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **85.03.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **86.03.21 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS**

---

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

### **87.03.21 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

---

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport mensuel sur l'utilisation des pouvoirs délégués, au cours du dernier mois.

### **88.03.21 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

<i>Bordereau des dépenses</i>	
<i><u>Du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021</u></i>	
<i>Comptes à payer</i>	<i>636 789,77 \$</i>
<i>Comptes payés d'avance</i>	<i>295 030,16 \$</i>
<hr/>	
<i>Total des achats fournisseurs</i>	<i>931 819,93 \$</i>
<i>Paiements directs bancaires</i>	<i>23 074,15 \$</i>
<hr/>	
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	<i>954 894,08 \$</i>
<i>Salaires nets</i>	<i>156 098,56 \$</i>
<b><i>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (février 2021)</i></b>	<b><i>1 110 992,56 \$</i></b>

## **Municipalité de Morin-Heights**

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.*

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements appropriés;

### **89.03.21 ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 28 février 2021.

### **90.03.21 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 52-02-21 – DATE DE TENUE DE RÉFÉRENDUM – RÈGLEMENT (603-2020) POURVOYANT AU FINANCEMENT DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE BEAULIEU ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE**

---

CONSIDÉRANT QUE la résolution 52-02-21 fixait au 14 mars 2021 la date pro forma de tenue du référendum sur l'approbation du Règlement (603-2020) pourvoyant au financement du prolongement du réseau de distribution d'eau potable Beaulieu et décrétant un emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE cette date ne pouvait permettre le respect des règles prévues par la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, ch. E-2.2);

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE MODIFIER la résolution 52-02-21 du conseil afin d'y remplacer la date du 14 mars 2021 par la date du 31 mars 2021;

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **91.03.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de février du directeur de la sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois courant en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **92.03.21 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

La direction générale n'a reçu aucun rapport.

### **A.M. 03.03.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT SQ-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-2019 SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET L'ORDRE AFIN DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le Règlement (SQ-2019-1) modifiant le Règlement SQ-2019 sur la circulation, le stationnement, la paix et l'ordre afin de préciser certaines dispositions sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (SQ-2019-1) modifiant le Règlement SQ-2019 sur la circulation, le stationnement, la paix et l'ordre afin de préciser certaines dispositions est déposé au conseil séance tenante.

### **93.03.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de février du directeur des travaux publics et des infrastructures, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de février 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **94.03.21 RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET REQUÊTES**

---

Le Directeur général déposera au Conseil, qui en accusera réception, un rapport sommaire des requêtes et demandes au 28 février 2021 le mois prochain.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **95.03.21      CONTRAT – BALAYAGE DES RUES POUR 2021 ET 2022**

---

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour le balayage des rues pour les années 2021 et 2022 ainsi que pour une année optionnelle:

Balai Permanent Inc.
Groupe Villeneuve
Les Entreprises Myrroy Inc.
Balaye Pro

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'offre suivante:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Les Entreprises Myrroy Inc.	2021 : 33 702,62 \$
	2022 : 33 702,62 \$

CONSIDÉRANT QUE des crédits suffisants sont disponibles au budget 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'adjudication d'un contrat au seul soumissionnaire conforme, Les Entreprises Myrroy Inc., pour le balayage des rues pour les années 2021 et 2022 au montant de 67 405,24 \$, taxes incluses.

### **A.M. 04.03.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (618-2021) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DU BARRAGE DU LAC PETER ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le Règlement (618-2021) pourvoyant au financement de travaux de remise à niveau du barrage du Lac Peter et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (618-2021) pourvoyant au financement de travaux de remise à niveau du barrage du Lac Peter et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **96.03.21 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM**

---

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois de février 2021 du directeur par intérim de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **97.03.21 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

---

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 28 février 2021.

### **98.03.21 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET DE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

---

La direction générale n'a reçu aucun rapport.

### **99.03.21 DÉROGATION MINEURE – 15, RUE NEWTON**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h50;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 23 février 2021 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h52;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant à permettre la construction d'un nouveau garage qui empièterait de 0,76 mètre dans la marge avant secondaire d'un minimum de 7,5 mètres pour la propriété sise au 15, rue Newton a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit d'accepter la demande de dérogations mineures afin d'approuver la construction d'un garage résidentiel accessoire à une distance de 6,74 mètres de la route 329 alors que le minimum requis est de 7,5 mètres;

Le tout, tel que montré au plan d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre le 8 octobre 2020 (minute 16922).

### **A.M. 05.03.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (616-2021) SUR LES FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION ET LES SYSTÈMES PRIVÉS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le Règlement (616-2021) sur les fosses septiques et de rétention et les systèmes privés de traitement des eaux usées sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (616-2021) sur les fosses septiques et de rétention et les systèmes privés de traitement des eaux usées est déposé au conseil séance tenante.

### **A.M. 06.03.21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (615-2021) SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le Règlement (615-2021) sur le contrôle des animaux sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (615-2021) sur le contrôle des animaux est déposé au conseil séance tenante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **100.03.21     CONTRAT – TRAVAUX D’ENTRETIEN DES PLATES-BANDES                   ET MASSIFS FLORAUX**

---

CONSIDÉRANT le budget 2021 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d’offres pour les contrats estimés entre 50 000\$ et moins de 101 400\$;

CONSIDÉRANT QUE l’administration a procédé à un appel d’offres sur invitation pour des travaux d’entretien des plates-bandes et massifs floraux pour un contrat de 1 an;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les soumissions conformes suivantes;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Serres et pelouses Croque-Herbes Inc.	74 733,75 \$
Vaux-Verts	66 000,00 \$

CONSIDÉRANT qu’un comité de sélection a procédé à l’analyse des soumissions reçues et qu’il a déposé son rapport;

Sur la proposition de madame la conseillère Louise Cossette  
IL EST RÉSOLU :

D’OCTROYER le contrat pour des travaux d’entretien des plates-bandes et massifs floraux à Vaux-Verts, d’une durée d’une année, pour le montant de 66 000 \$, taxes incluses;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l’entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **101.03.21     PROJET DE LOTISSEMENT DE 10 LOTS (RUE DORAL)                   SECTEUR BALMORAL**

---

Monsieur le conseiller Jean Dutil divulgue son intérêt et déclare qu’il ne prendra part ni au débat du conseil sur ce point ni au vote de la résolution qui suit.

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme et de l'environnement a reçu une demande de lotissement visant la prolongation de la rue Doral dans le domaine Balmoral;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil, par la résolution 04.02.21, d'approuver le projet de lotissement tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Nathalie Garneau, minute 3391;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu:

D'AUTORISER le service de l'urbanisme et de l'environnement à émettre le permis de lotissement selon le plan projet;

D'ACCEPTER ledit projet de lotissement;

Monsieur le conseiller Jean Dutil s'abstient de voter sur cette résolution.

**102.03.21**      REPORT – ENTRÉE EN VIGUEUR – ARTICLES 9 ET 12 –  
RÈGLEMENT (607-2020) DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE  
LIMITANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES AFIN DE  
RESPECTER LES FUTURES ORIENTATIONS DU NOUVEAU  
PLAN D'URBANISME

---

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 31 du Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme prévoit que les articles 9 et 12 dudit règlement entre en vigueur le 1er avril 2021 ou à toute autre date autrement fixée par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 9 prévoit une exception supplémentaire permettant les opérations cadastrales pour le lotissement de lots d'un minimum de 4 000 mètres carrés en zone partiellement desservie et de 8 000 mètres carrés en zone non desservie;

ATTENDU QUE le conseil estime cette date d'entrée en vigueur prématurée pour permettre certaines vérifications quant au frontage minimal requis pour ces lots;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU:

## **Municipalité de Morin-Heights**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE REPORTER l'entrée en vigueur des articles 9 et 12 du Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme au 1er mai 2021;

### **103.03.21 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE**

---

La directrice dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois février 2021 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

### **104.03.21 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT RELATIVEMENT AU CAMP DE JOUR ESTIVAL**

---

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité offre, depuis 2015, un camp de jour estival aux enfants résidents par le biais d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Piedmont, dans le cadre du programme CAMPUCES géré par cette dernière;

ATTENDU QUE cette entente est échue depuis le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce programme constitue une réussite et a obtenu un très grand succès;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des enfants inscrits au camp de jour provient de la Municipalité de Morin-Heights et ce, dans une proportion de près de 67%;

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du Code municipal qui régissent la conclusion, le contenu et l'adoption des ententes intermunicipales;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

## **Municipalité de Morin-Heights**

D'APPROUVER le projet d'entente intermunicipale avec la Municipalité de Piedmont relativement au camp de jour estival, tel que soumis et recommandé par le directeur général;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;

### **105.03.21          POLITIQUE SUR LES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

CONSIDÉRANT les propositions et les recommandations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire visant à actualiser la politique sur les services de la bibliothèque en vigueur depuis 2006;

ATTENDU QUE l'urgence sanitaire a permis la réalisation de nouvelles initiatives pour la prestation des services de la bibliothèque;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ADOPTER la Politique sur les services de la bibliothèque;

### **A.M. 07.03.21    AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (617-2021) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS AU LOT 3 736 911 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Louise Cossette que le Règlement (617-2021) pourvoyant au financement de travaux de voirie pour l'aménagement de la voie d'accès au lot 3 736 911 et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (617-2021) pourvoyant au financement de travaux de voirie pour l'aménagement de la voie d'accès au lot 3 736 911 et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **106.03.21 DÉCLARATION CONCERNANT LE RESPECT DE LA DÉMOCRATIE ET LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT**

---

Le directeur général procède à la lecture de la déclaration adoptée à la séance de février 2021.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public sur vidéoconférence.

### **107.03.21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la session ordinaire est levée à 21h05 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier